



COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 aout 2025
N° 34

OBJET : Autorisation faite au Maire de signer deux baux emphytéotiques.

Date de la convocation :
04/08/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le jeudi 07 aout, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} adjoint au Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard, Madame BIFERALI Martine, Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALI Louis, Madame ANDREI Brigitte, Monsieur SPADA Sébastien, Madame AIUTI Dominique.

Nombre de membres
présents : 09

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Absents représentés : Madame AIUTI Dominique donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREI Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur SPADA Sébastien donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250807-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025

Monsieur AMPART Jean Claude 1^{ère} Adjoint, président de séance , expose que à la suite des demandes émises par :

- Le locataire d'un local du domaine privé de la Commune à usage de Commerce,
- Le jouisseur d'un terrain du domaine privé de la Commune,

Et ce afin de leur permettre de se projeter sur l'avenir, et de protéger la Commune de toute nuisance il est proposé au Conseil Municipal d'établir deux baux emphytéotiques. Ceux-ci seront établis par Maitre Joseph-Antoine MATTEI, Notaire assistant de l'Office SCP Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI, Louis-Valery VERGEOT et Antoine PINNA, Bureau secondaire Pôle d'activités 20166 PORTICCIO, et soumis par la suite au contrôle de légalité des actes administratifs de la Préfecture de Corse du Sud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , autorise par 09 voix pour, et 04 contre (Julie LIBONATI, Antoine ALZAPIEDI, Noelle ALFONSI, Jean-Louis PASSALACQUA), le Maire à faire établir deux baux emphytéotiques par Maitre Joseph-Antoine MATTEI et à procéder à leur signature.

Pour extrait certifié conforme,
COGGIA, les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

